Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Tel : 0472325252
Fax : 0472788499

N° Client : 500038244

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
A l'attention du responsable formation
69 RUE JEAN ZAY LIP LYON GROS OEUVRE - ESPACES VERTS 2EME ETAGE PORTE A
69800 SAINT-PRIEST

ST PRIEST, le 12 octobre 2026

Stage : PRB001-0425 Niveau 1 France Chimie - Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures intervenant sur sites chimiques et industriels

Le 14/10/2026

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON
7 ET 9 RUE ALICE GUY BLACHE
ZAC BERLIET
69800 ST PRIEST

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Convention de Formation Professionnelle Continue
N° Session : PRB001-0425

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
69 RUE JEAN ZAY LIP LYON GROS OEUVRE - ESPACES VERTS 2EME ETAGE PORTE A
69800 SAINT-PRIEST

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention 26138761-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l' action de formation suivante

- Intitulé de l'action : Niveau 1 France Chimie - Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures intervenant sur sites chimiques et industriels
- Référence de l'action : PRB001-0425

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.

Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☑ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session :	Le 14/10/2026
• Durée :	1 jour(s) soit 7 heure(s)
• Lieu :	APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON 7 ET 9 RUE ALICE GUY BLACHE ZAC BERLIET 69800 ST PRIEST
• Effectif :	1
• Noms des participants	M ZAGHDODI RAFIK

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 3 – Dispositions financières
En contrepartie de l'action de formation réalisée, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

Libellé	**Montant**
FPE-Tarif Inter	**176,80**
T.V.A. au taux en vigueur :	**20,00 %**
Total général T.T.C. :	**212,16 € T.T.C.**

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Résiliation de la convention
Toute annulation de Formation par LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :
- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.
Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL dans les plus brefs délais.

Article 5 – Date d'effet et durée de la convention
La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

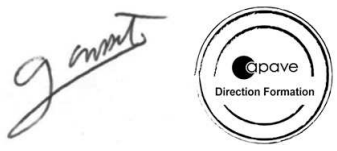
Article 6 – Différends éventuels
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à ST PRIEST le 12 octobre 2026

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL,
Visa et cachet :

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :
Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Les Conditions Générales de Ventes Apave :
https://console-espaceclient.apave.com/doc/cgv/france/formation/2026-06-01/fr/cgv-formation-france-55kp.pdf

Niveau 1 France Chimie - Formation à la sécurité des salariés des entreprises extérieures

1 jour - 7 heures - Ref. PRB001 - Formacode : 11567

OBJECTIFS

- Connaître les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférence
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel
- Savoir réagir en cas de situation dégradée, s'arrêter et vérifier en cas de doute
- Être acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel opérationnel intervenant sur site industriel encadré par un personnel Niveau 2, en stage initial ou recyclage, pouvant comprendre et se faire comprendre en langue française parlée, seul ou aidé par un traducteur

PRÉREQUIS

- Aucun
- Pour le personnel ne pouvant comprendre et se faire comprendre en langue française parlée, la présence d'un traducteur Niveau 1 ou Niveau 2 est nécessaire

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur-expert labellisé par France Chimie régionale assurant également des missions en prévention des risques auprès des entreprises, qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

- Présentiel

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Exposés, exercices
- Présentation de documents opérationnels et d'EPI spécifiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM avec note ≥ 16/20 pour validation

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Certificat de stage conforme au référentiel DT40
- Validité : 3 ans

RECYCLAGE

- 3 ans

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- Maximum : 12

PROGRAMME

Tour de table - Introduction

Contexte et enjeux de la sécurité

- Notions de danger, de risque, de prévention et protection
- Présentation des risques de coactivité et d'interférence intégrés dans le Plan de Prevention et lien avec les risques métiers du Document Unique
- Accident du travail et maladie professionnelle
- Conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Rôle et responsabilité de chacun dans la prévention et le maintien de bonnes conditions de sécurité et santé au travail

Risques pour la santé et la sécurité et moyens de prévention/protection

- Circulation et accès aux sites y compris règles de sûreté
- Risque chimique
- Amiante, plomb
- Incendie/Explosion (y compris présentation ATEX)
- Électricité
- Risque machines
- Risque thermique (travaux à proximité de point chaud/froid)
- Bruit - Vibrations
- Travaux en hauteur
- Manutention mécanique/Levage
- Manutention manuelle, gestes et postures, prévention des TMS
- Travaux en espaces confinés
- Risques liés à l'environnement de travail azote, vapeur, autres gaz, air comprimé, etc.)
- Risques et conséquences potentielles des interventions à proximité ou sur des équipements de sécurité des procédés de type MMR ou MMRI : savoir les identifier et n'intervenir que si habilité
- Risques particuliers : - Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations - Pression et nettoyage haute pression - Rayonnements ionisants et non ionisants - Sablage
- Risque biologique et légionnelles - Travaux à proximité de voies ferrées - Risque de noyade

Organisation de la prévention lors des interventions

- Consignes générales de prevention
- Modes opératoires
- Plan de prévention
- Autorisations de travail et differents permis
- Consignation et déconsignation

Rôle et responsabilités du N1

- 1ère règle d'or : "Pas d'autorisation = pas de mise au travail"
- 2ème règle d'or : "Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP"

Conclusion

- Rappel des règles d'or
- L'importance de la culture sécurité

Évaluation des connaissances

- QCM dont certaines questions sont éliminatoires

LE + APAVE

+ Reconnaissance sur toutes les régions France Chimie, GIES, GSI et ANFAS avec équivalence
+ Formation régulièrement programmée sur l'ensemble du territoire
+ Possibilité de formation de vos salariés en langue étrangère